FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD public départemental autonome « Fondation Jules Gastaldy » (Alpes-Maritimes)

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Pas de direction commune

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

3.0 Classe Normale
2.8 Hors Classe

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

L'EHPAD se situe sur la commune de Gorbio qui se trouve sur les hauteurs des communes littorales de Menton (où se situe le Centre Hospitalier La Palmosa) et de Roquebrune-Cap-Martin (4 km environ) :

- 10 kms de Menton
- 26 kms de Nice

Il se trouve dans un environnement péri-urbain et est desservi par une ligne de bus quotidienne qui assure 3 rotations par jour.

Type de population accueillie :

Personnes âgées dépendantes

Services autorisés et nombre de lits/places

149 lits (119 lits installés)
PASA de 14 places
PASA de nuit (depuis janvier 2023)
Accueil de jour de 15 places
Centre de Ressources Territoriale (depuis mi-2023)

Statut de l'établissement :

☒ **Autonome** ☐ **Non autonome. Collectivité de rattachement :**

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

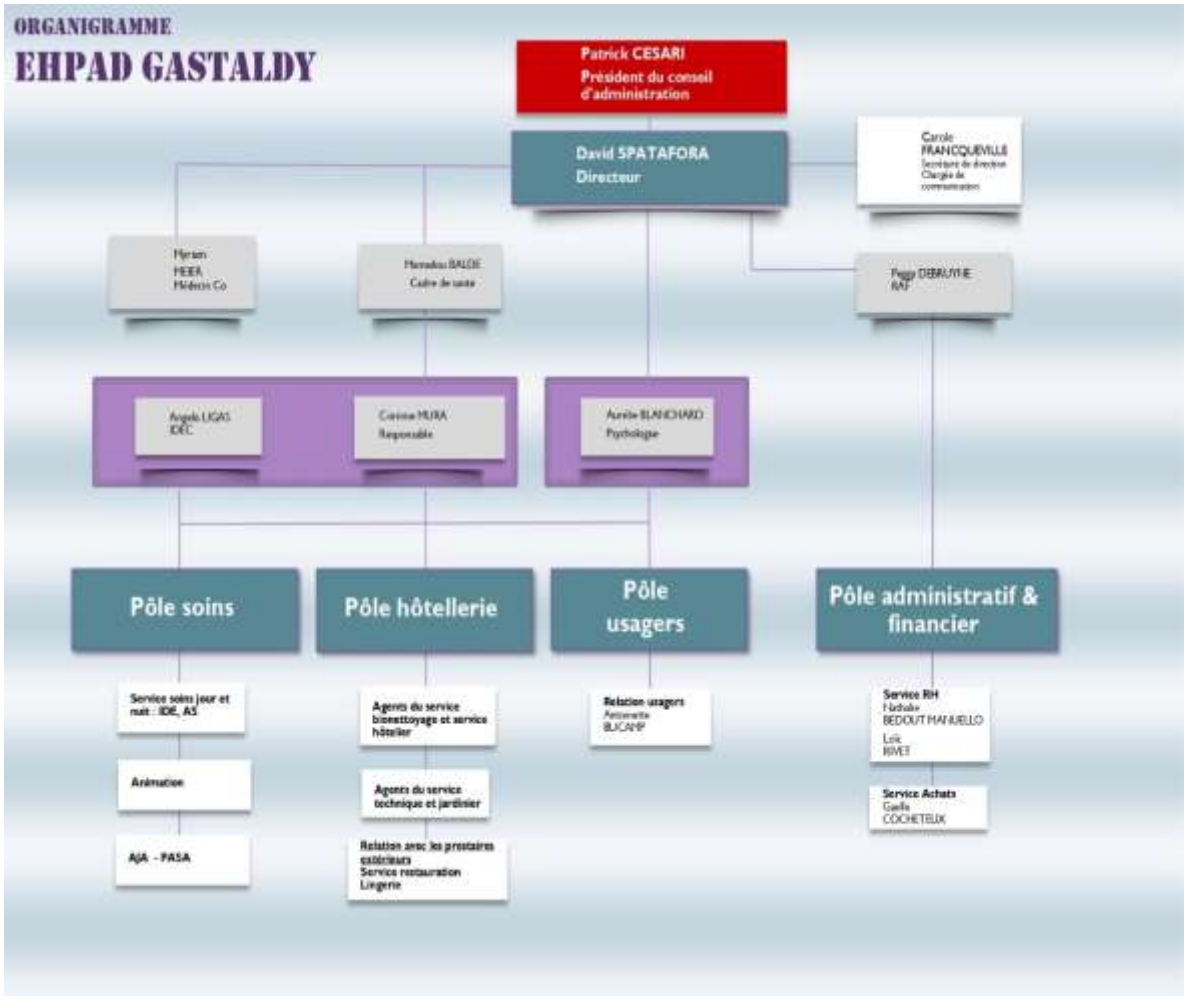
Directeur en poste jusqu'au 31/12/2023 : M. David SPATAFORA - D.Spatafora@ehpad-gastaldy.fr

A compter du 01/01/2024 : Directrice par intérim Mme Nathalie FOURNEL - direction@ehpad-lesorangers.fr

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

M. Patrick CESARI, PCA, Maire de la Commune de Roquebrune-Cap-Martin, Vice-Président du Conseil Départemental

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :



II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

L'EHPAD public départemental autonome « Fondation Jules Gastaldy » est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique positive qui s'inscrit dans l'ensemble des enjeux stratégiques du secteur :

-**politique d'attractivité et de fidélisation du personnel** (peu d'emplois vacants, les AS diplômés sont largement majoritaires, 3 AS par an bénéficient de la formation ASG, prime d'installation versée par le CD06 (sous conditions) …) ;

-**transformation de l'offre** : un PASA de nuit et un Centre de Ressources Territoriale complètent depuis 2023 les dispositifs existants (PASA, Accueil de jour) ;

-**projet de restructuration** : Dans le cadre du PAI Ségur, le projet de réhabilitation de l'EHPAD a fait l'objet d'une éligibilité par l'ARS en octobre 2023. Le Département des Alpes Maritimes est le maître d'ouvrage. À ce stade, l'architecte a été désigné et la phase de diagnostics se termine. Le lancement des travaux est prévu pour mi-2025, sous réserve que le plan de financement soit finalisé d'ici fin 2023.
-**prise en charge privilégiant les thérapies non médicamenteuses** ;

-**soutenabilité économique** : Le bilan financier de l'EHPAD est positif depuis 3 ans : les ERRD 2021 et 2022 présentent des résultats excédentaires importants ; 2023 devait permettre d'atteindre l'équilibre). L'établissement bénéficie d'une trésorerie confortable

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

M MARCONI Federico, Responsable adjoint service PA (DD06-ARS) : federico.marconi@ars.sante.fr

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Mme LIVERT Alexandra, Responsable de service PA (DD06-ARS) : alexandra.livert@ars.sante.fr

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :** oui
- **Evaluations interne / externe réalisées ou en cours :** Evaluation selon le référentiel HAS prévu pour 2025

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

Expérience professionnelle dans le secteur médico-social
Projet de restructuration
Conduite du dialogue social
Projet de coopération
Conduite de projets

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Qualités relationnelles
Aptitudes à la négociation et à la diplomatie
Capacité au pilotage de projets et à l'accompagnement au changement
Capacité à mener un projet de restructuration immobilière
Compétences et connaissances budgétaires et financières

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Assurer une dynamique de progression de la qualité des prestations délivrées aux usagers dans le cadre de tarifs maîtrisés
Capacité à piloter les instances
Rigueur
Capacité à travailler en équipe et à motiver

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

Mettre en œuvre le projet d'établissement 2023-2027 et les projets de service

Déployer le volet 1 du CRT en 2024

Développer les partenariats et participer au regroupement des Ehpad publics autonomes et à la création d'un groupement territorial social et médico-social (GTSMS)

Négociation du CPOM à venir

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

Coordonner l'action de l'équipe de direction et de l'encadrement

Assurer une dynamique de progression de la qualité des prestations délivrées aux usagers dans le cadre de tarifs maîtrisés

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

Participer aux actions locales de coopération et de coordination en lien avec les partenaires sanitaires, de ville et médico-sociaux

Mettre en œuvre des conventions de coopération effectives notamment dans le cadre du CRT

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Supervision, conduite et contrôle de l'action administrative globale de l'établissement dans le respect de la réglementation en vigueur

Mettre en œuvre des stratégies financières et budgétaires conformément aux objectifs fixés par les autorités de tarification et de contrôle

Elaboration du plan pluriannuel d'investissement

Pilotage des instances

Soutien et accompagnement de la politique de soin

Promotion de la communication institutionnelle

Principaux projets à conduire :

- Assurer la conduite, en lien avec le Département - maître d'ouvrage - du projet de restructuration
- Mettre en œuvre le volet 1 du Centre de Ressources Territoriale
- Préparer la Commission de sécurité (Octobre 2024)
- S'assurer de la continuité du marché de restauration (Août 2024)
- Évaluation HAS 2025
- Négociation CPOM

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

Le PRS 3 PACA est en cours de finalisation et devrait être publié le 31.10.23.
Il intègre six axes stratégiques:
1-Renforcer la prévention et la promotion de la santé dans tous les milieux et la place du citoyen-usager : mobiliser les élus, développer la démocratie participative et les compétences psychosociales des usagers ;
2-Utiliser les leviers de la gradation des soins : favoriser l'accès aux soins de proximité, définir, structurer et organiser le second recours et garantir l'accès à l'expertise, accompagner le virage ambulatoire, mailler le territoire avec des filières gériatriques…
3-Anticiper l'évolution des métiers et accompagner les organisations : technicité croissante, personnalisation des prises en charge, pluridisciplinarité ;
4-Utiliser les innovations et les outils numériques au service des citoyens-usagers : mettre en œuvre et accompagner des projets innovants, stabiliser une gouvernance régionale des SI, accompagner les acteurs de santé, développer des outils et services à destination des patients, …
5-Décloisonner pour éviter les ruptures dans les parcours de soins ;
6-Clarifier les responsabilités, définir des objectifs communs en mutualisant les ressources pour améliorer les réponses

S'agissant plus particulièrement de l'accompagnement du vieillissement et en particulier de ses conséquences en terme de prévalence des maladies chroniques et de perte d'autonomie, les objectifs stratégiques principaux sont les suivants :

- Promouvoir la prévention et le repérage de la fragilité des personnes âgées et de leurs aidants
- Faciliter le parcours de santé et la vie à domicile des personnes âgées et de leurs aidants, visant l'intégration des différents dispositifs sanitaires sociaux et médico sociaux
- Renforcer le rôle d'appui à la coordination des DAC en partenariat avec les conseils départementaux
- Développer les dispositifs permettant d'assurer l'expertise à domicile et en EHPAD et d'anticiper les situations de crise
- Structurer l'offre des filières gériatriques hospitalières dans tous les établissements de santé et l'inscrire dans une démarche partenariale sur le territoire
- Assurer un maillage territorial de proximité pour la prise en charge des maladies neuro dégénératives
- Assurer un maillage territorial de proximité des ESMS et faire évoluer l'offre
- Mettre en place un plan d'action visant à favoriser l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie
- Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

L'établissement s'inscrit pleinement dans le cadre de ses priorités avec une politique de transformation de l'offre bien avancée.

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

RAS

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

RAS

Projet d'établissement :
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Projet d'établissement 2023-2027 validé par les instances en avril 2023.

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

Négociation du CPOM prévue en 2024/2025

Appartenance à une direction commune :

Non

Nombre total de sites et distance entre chacun :

1

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Non

Autre forme de coopération (à préciser) :

Convention établie avec les acteurs du secteur sanitaire et médico-social du territoire : Centre Hospitalier, CPTS, DAC, HAD, CCAS, SSIAD, Plateforme de répit.

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

Tableau : dernier compte administratif

CHARGES	ERRD 2021	ERRD 2022	EPRD 2023
Groupe I	**1 007**	**1 192**	**1 503**
Groupe II	**3 983**	**4 143**	**4 263**
Groupe III	**1 405**	**452**	**686**
Total	**6 395**	**5 787**	**6 453**

RECETTES	ERRD 2021	ERRD 2022	EPRD 2023
Groupe I	**5 604**	**5 755**	**6 265**
Groupe II	**267**	**267**	**293**
Groupe III	**1 270**	**260**	**13**
Total	**7 141**	**6 282**	**6 571**

(Montant par titre en M€)

Pour les EHPAD (2023) :

- Montant du budget hébergement : 2 755 000€
- Montant du budget dépendance : 1 094 000€
- Montant du budget soins : 2 572 000€

Pour les autres établissements sociaux ou médico-sociaux :

- Montant du dernier budget de fonctionnement, dont personnels :
- Montant du budget d'investissement :

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (2022) : + 642 000 **Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1) : non**

- **<u>Plan de financement de l'exercice « 2023 »</u>**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
100 000€	**0€**

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
0	**126 000**	**0**	**50 000**

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute: 9,71 % (2022) – 12,16% (2021)

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) :
9,13 % (2021)- 11.68% (2022)

Durée apparente de la dette n-2/n-1 : pas d'emprunt

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années:

Restructuration financée par le maître d'ouvrage (CD06) avec PAI (CNSA) demandé

- **<u>Les ressources humaines</u>**

(ETP des personnels - Source SAE)

ETP médicaux 0.8
- dont médecin coordonnateur 0.8

ETP non médicaux 83,9

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) 7,80
- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) 58.80
- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) 1,80

- dont personnel médico-techniques 0
- dont personnel de rééducation 0
- dont personnels techniques ouvriers 3,70

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*

Facilité de recrutement car l'établissement bénéficie d'une prime d'installation (versée par le CD06 sous conditions). Cette prime a notamment permis le recrutement d'AS diplômés, d'où un turnover important en 2022.
La pyramide des âges fait apparaître un personnel vieillissant, dont le remplacement devra faire l'objet d'une anticipation.

Quelques indicateurs de RH (source bilan social 2022) :

Taux d'absentéisme : 8,83 %

Taux de turn-over : 48 %

Nombre moyen de jours de formation par agent : 9

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en 2022 : 39 090

Taux d'occupation en 2022 :90%
Derniers GMP/PMP validés : 730 / 215

Convergence tarifaire en cours : convergence tarifaire réalisée

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

L'établissement est attractif. C'est le seul EHPAD public du territoire.

Concurrence du secteur privé lucratif dans une moindre mesure.

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

L'établissement est désormais bien implanté sur le territoire.

Il conviendra de renforcer les coopérations avec les acteurs locaux.

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

L'établissement présente une bonne dynamique avec la concrétisation de nombreux projets ces dernières années, une activité élevée et une stabilité financière acquise.

Il convient désormais de poursuivre cette démarche en mettant en œuvre le projet d'établissement 2023-2027 avec comme principaux enjeux :

-le copilotage du projet de restructuration avec le maître d'ouvrage ;

-le déploiement du volet 1 du CRT ;

-l'accompagnement au changement ;

-la poursuite d'un dialogue social apaisé ;

-l'évaluation HAS en 2025 ;

-la négociation du CPOM.

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement 2023-2027, projets de service, convention tripartite, ERRD 2022, EPRD 2023

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Mme Peggy DEBRUYNE, Responsable administrative et financière :

p.debruyne@ehpad-gastaldy.fr
04 92 41 79 00

Le directeur général de l'ARS/ Le représentant de l'Etat dans le département des Alpes-Maritimes.